

ANNEXE : NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat mixte du Musée Lalique ; elle est disponible sur le site internet du musée.

BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M57)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 25 novembre 2025 par le Comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande à l'administration du musée Lalique aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 13 octobre 2025. Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès des Collectivités membres du Syndicat mixte et autres potentiels financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du musée ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du musée Lalique.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des contributions statutaires, Billetterie, remboursement sur rémunérations du personnel, remboursement des frais

de fonctionnement de la Boutique, loyers et charges de la cafétéria, FCTVA sur l'entretien des bâtiments, produits exceptionnels et libéralités reçues. Les recettes de fonctionnement 2026 s'élèvent à 1 678 300,00 € (hors écritures d'ordre entre sections).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières et de fournitures, les prestations de services. Les salaires représentent 47,04 % des dépenses totales de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement 2026 s'élèvent à 1 643 350,00 € (hors écritures d'ordre entre sections).

Il existe cinq principaux types de recettes pour le musée :

- remboursement sur rémunération du personnel ;
- redevances services à caractère culturel ;
- remboursement frais par budget annexe ;
- contributions statutaires ;
- autres produits (loyers et charges) ;
- libéralités reçues.

Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	760 250,00	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 000,00
Dépenses de personnel	865 000,00	Recettes des services	390 000,00
		Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	175 000,00
Autres dépenses de gestion courante	18 100,00	Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	1 069 208,64
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	35 091,36
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 643 350,00	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	195 650,00	Total recettes réelles	1 678 300,00
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	160 700,00
Total général	1 839 000,00	Total général	1 839 000,00

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du musée à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des dépenses relatives aux bâtiments, acquisitions de mobilier, mise en œuvre d'expositions et de matériel d'informatique et acquisition d'œuvres.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement de l'année précédente, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts		FCTVA	31 256,00
Travaux de bâtiments	50 000,00	Mise en réserves	
Autres installations	7 317,11	Cessions d'immobilisations	
Œuvres	50 000,00	Taxe aménagement	
Matériel de bureau et matériel informatique	25 000,00	Subventions	161 111,11
Mobilier	95 000,00		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	160 700,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	195 650,00
Total général	388 017,11	Total général	388 017,11

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- renouvellement de l'éclairage dans les ateliers de formation, les galeries, l'auditorium et le lustre ainsi qu'à l'administration par des dispositifs moins énergivores,
- remplacement des détecteurs incendie sur l'ensemble du site,
- remplacement de certains matériels informatiques arrivant à bout de souffle (points de vente billetterie et boutique, ordinateurs...),
- acquisition d'œuvres d'art,
- remplacement des pompes Amaporter qui permettent une bonne évacuation des eaux pluviales,
- scénographie exposition temporaire.

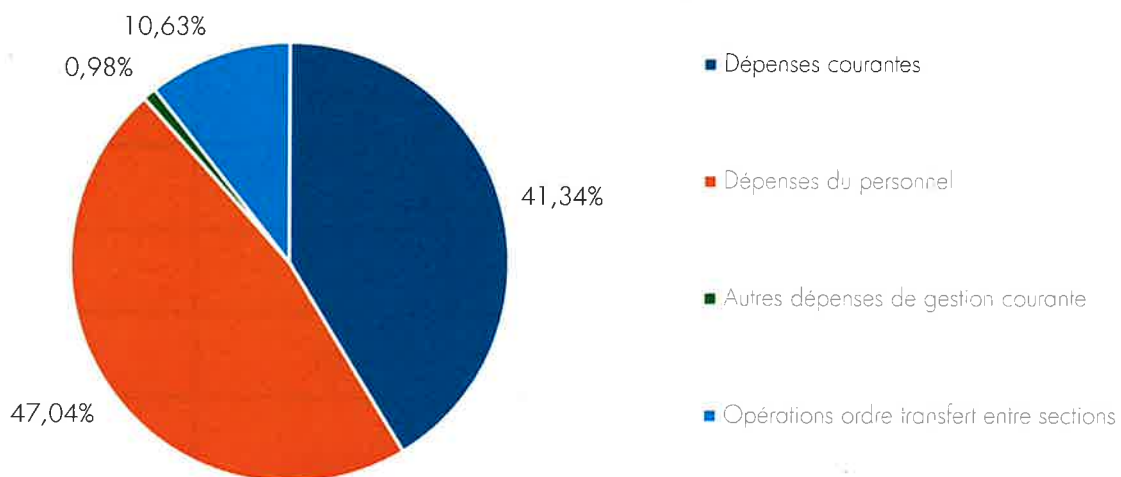
Les subventions d'investissement prévues (équipement + exposition) :

- Région Grand Est : 50 000,00
- Collectivité européenne d'Alsace : 50 000,00
- Commune : 3 333,33
- Groupement de collectivités : 7 777,78
- FRAM : 25 000,00
- Autres : 25 000,00

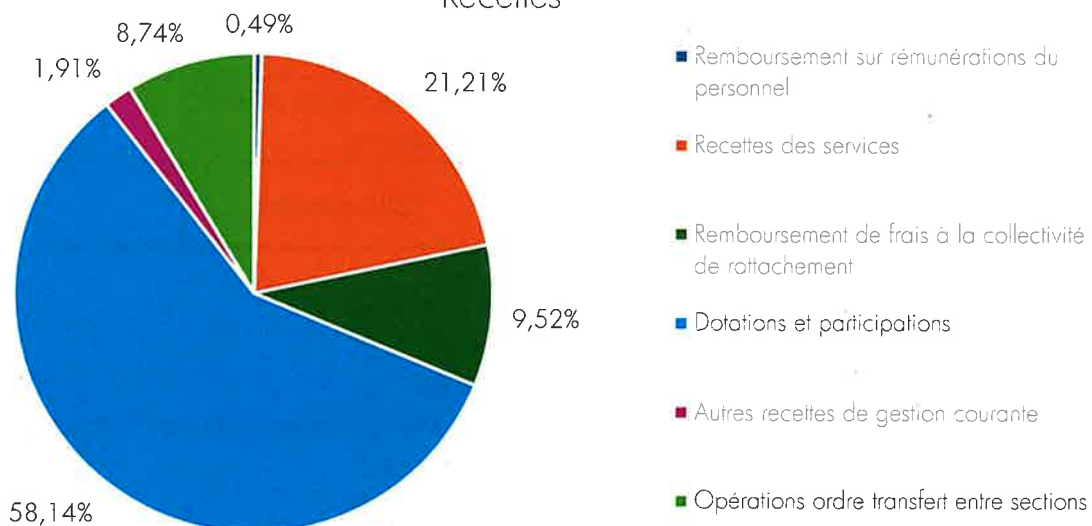
Les données synthétiques du budget – Récapitulation et principaux ratios

➤ Fonctionnement

Dépenses

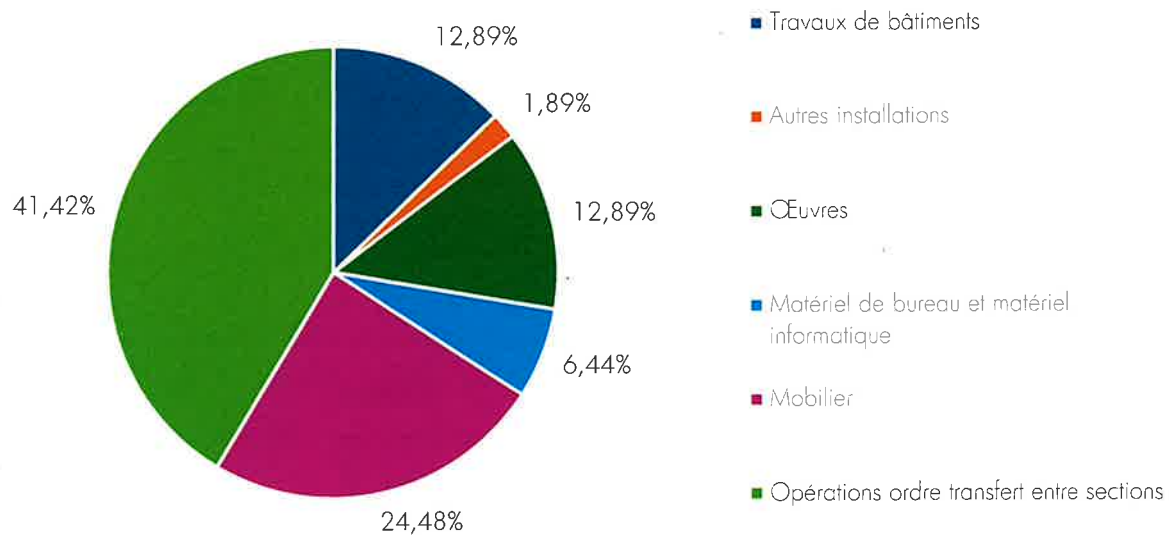


Recettes

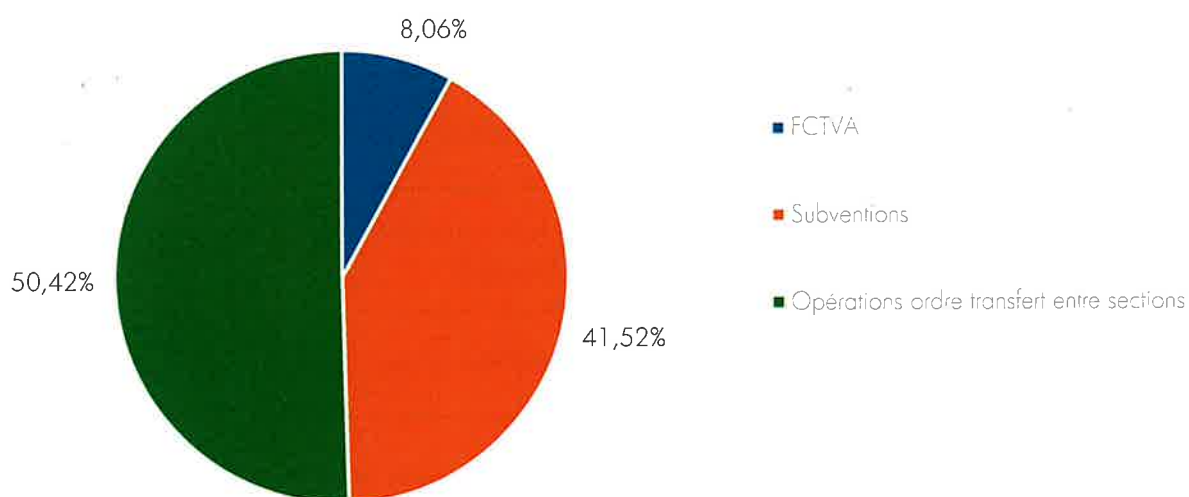


➤ Investissement

Dépenses



Recettes



Recettes et dépenses

- Fonctionnement (en équilibre) : Dépenses : 1 839 000,00 € - Recettes : 1 839 000,00 €,
- Investissement (en équilibre) : Dépenses : 388 017,11 € - Recettes : 388 017,11 €,
- Crédits reportés 2025 (dépenses et recettes) : 10 000 €.

État de la dette

Sans objet

BUDGET ANNEXE BOUTIQUE

Le budget annexe est un budget à caractère commercial (nomenclature M4).

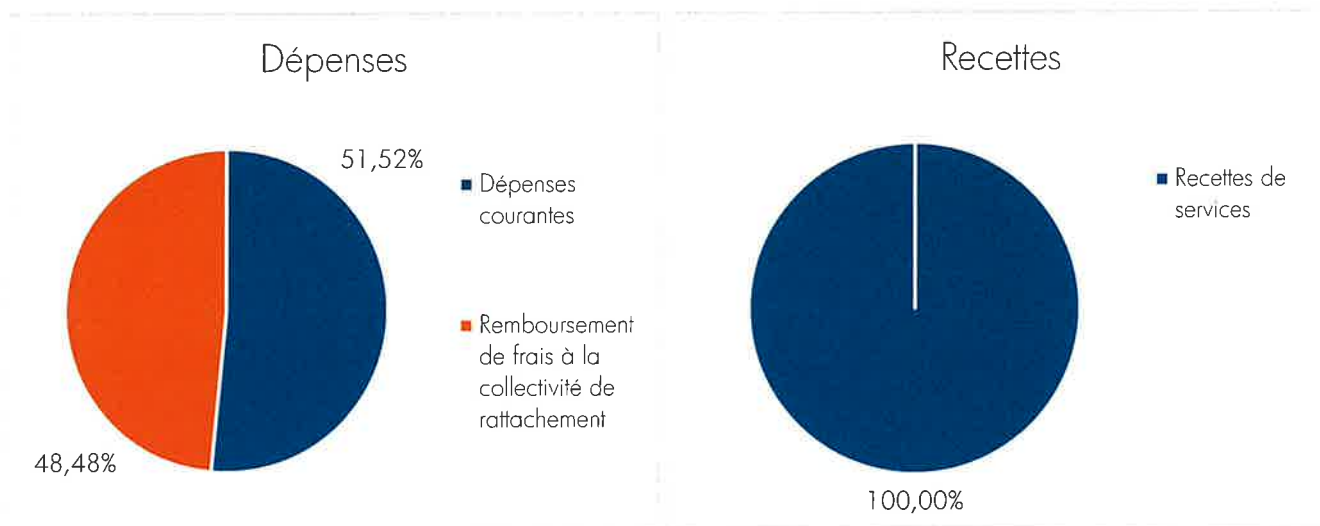
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des ventes à la Boutique. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2026 s'élèvent à 361 000,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont constituées par l'achat des marchandises et le remboursement des frais de fonctionnement de la Boutique au budget principal. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2026 s'élèvent à 361 000,00 euros.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	186 000,00	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel		Recettes des services	361 000,00
Autres dépenses de gestion courante		Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	175 000,00	Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	361 000,00	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	361 000,00
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	361 000,00	Total général	361 000,00

Les données synthétiques du budget – Récapitulation et principaux ratios



Recettes et dépenses

- Fonctionnement (en équilibre) : Dépenses : 361 000,00 € - Recettes : 361 000,00 €,
- Investissement : Sans objet.

État de la dette

Sans objet

Fait à Wingen-sur-Moder le 27/11/2025

La Présidente
Gabrielle ROSNER-BLOCH



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.